

----- Message original -----

Sujet: Suite de la lettre du 14 septembre 2010

Date: Wed, 29 Sep 2010 12:18:24 +0200

De: GODEC André

Pour: EYSSARTIER Helene (Directrice) - SG/DRH

Copie à: MALFILATRE Yves (Chef de service) - SG/DRH/SGP , Degos Thomas,
Arnoux Corinne, PAOLANTONI Philippe (Directeur des affaires maritimes)

Bonjour madame la Directrice ,

nous avons pris bonne note de votre lettre en date du 14 septembre. Celle-ci semble annoncer des avancées de votre part quant au conflit en cours dans les services du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes. Reste à connaître le détail de vos propositions.

Notons au passage que dans ce courrier vous cantonnez les avancées aux seuls agents du contrôle des pêches et des cultures marines. Nous vous rappelons que les CSN, les officiers de port sont également concernés par nos revendications.

Le régime de travail nouveau qui va s'appliquer dans le cadre du mémorandum de Paris va induire des changements profonds d'organisation du travail dans les CSN. Il convient donc d'examiner avec précision, dans le cadre du décret 2000 - 815, les questions ayant trait à l'organisation du travail de ces services à caractère technique (personnel travaillant selon les caractéristiques du décret 2002 - 532 du 16 avril 2002).

Dans votre courrier vous annoncez que : "des premières propositions concrètes (vous) seront présentées d'ici la fin du mois de septembre..." Nous nous étonnons à ce jour de n'avoir aucune proposition de réunion.

Je vous demande donc à quelle date vous souhaitez rencontrer les organisations syndicales et vous indique qu'il y a urgence.

Sans réponse de votre part, "le climat social apaisé" que vous appelez de vos vœux restera lettre morte.

André Godec,
secrétaire national du SNPAM - CGT